

LE SOUTIEN A LA PRATIQUE

AMATEUR

↳ **RAPPEL** : l'école de musique de la Flume ne dispense pas de cours particuliers

EN PRATIQUES COLLECTIVES

Afin qu'un grand nombre d'élèves poursuive une pratique artistique au-delà des enseignements de l'école de musique, tout **chanteur** ou **musicien** peut s'inscrire dans la Pratique Collective de son choix.

NIVEAU MINIMUM : BREVET de 1^{er} CYCLE

MODALITÉS

Accueil en fonction du niveau requis, **des places disponibles**, de l'équilibre de chaque pupitre et des motivations quant aux participations actives des différents concerts programmés.

PROCÉDURE

Dans tous les cas, l'admission en pratiques collectives est prononcée par le directeur après consultation des professeurs concernés à l'issue de la rentrée des professeurs (en septembre).

INDIVIDUEL

NIVEAU REQUIS : Fin de Cycle 2 Instrumental

MODALITÉS

Durée : en fonction des motivations de chacun

Perfectionnement Instrumental ou Vocal : 30 minutes par semaine modulables

Option obligatoire au choix :

- Ensemble vocal
- Pratique collective dirigée
- Musique de chambre (pratique collective non dirigée)
- Toute activité validée conjointement par le directeur et le professeur de la discipline dominante

ÉVALUATION

Pour les élèves mineurs, un bilan écrit sera réalisé chaque année par l'enseignant et transmis au **Conseil Pédagogique** pour avis et suite à donner.

EN ATELIER INSTRUMENTAL

« Réservé aux adultes ». **NIVEAU REQUIS** : BREVET de 1^{er} CYCLE

MODALITÉS

Durée : en fonction des motivations de chacun

Soutien Instrumental ou Vocal en atelier : 1 heure hebdomadaire par groupe de 4 (modulable)

Option obligatoire au choix :

- Ensemble vocal
- Pratique collective dirigée
- Musique de chambre (pratique collective non dirigée)
- Toute activité validée conjointement par le directeur et le professeur de la discipline dominante

ÉVALUATION

Bilan par l'enseignant, transmis au **Conseil Pédagogique** pour avis et suite à donner.

EN ATELIER DE MUSIQUE TRADITIONNELLE

NIVEAU REQUIS : BREVET de 1^{er} CYCLE

Oralité et échange musical,

les ateliers permettent de replacer l'apprentissage de la musique traditionnelle dans son contexte

Avec les instruments suivants :

- Bombarde - Biniou Kohz - Cornemuse - Flûte irlandaise - Accordéon diatonique - Harpe celtique

MODALITÉS

Durée : en fonction des motivations de chacun

Soutien Instrumental : 1 heure hebdomadaire par groupe de 3 (modulable)

Pratique Collective : en complément optionnel obligatoire.

DÉROGATION

Accueil des adultes en fonction des motivations et des places disponibles.

CONTENU

Les cours pourront être organisés avec deux ou trois élèves pratiquant le même instrument. Le temps du cours est ainsi doublé ou triplé en fonction du nombre d'élèves. Si les enfants progressent à la même vitesse, ils gardent ce fonctionnement toute l'année. Si, en cours d'année, la progression des élèves est différente, alors les cours sont décroisés dans le même créneau horaire.

Simultanément, ils s'inséreront dans des ensembles de musiques traditionnelles.

La musique traditionnelle est basée sur l'apprentissage oral et collectif.

Tenant compte de ces 2 critères, un parcours est proposé à chaque élève en fonction de ses aptitudes et de ses motivations.

L'objectif majeur du parcours est de rendre l'élève, musicien, puis musicien autonome au sein du groupe (il propose, il mène, il chante, il danse...).

ÉVALUATION

Tout au long du parcours, l'élève est évalué en continu par son professeur. Pour les élèves mineurs, un bilan est établi par le professeur puis transmis au **Conseil Pédagogique** pour avis. Celui-ci tient compte essentiellement de l'assiduité de l'élève en **Pratique Collective**.

EN GROUPES

NIVEAU REQUIS : BREVET de 1^{er} CYCLE (Proposé à partir de 15 ans)

Durée : en fonction des motivations de chacun et de la nature du projet

Soutien : en fonction de la nature du projet

Dans l'esprit d'accueil de groupes de pratiques amateurs, c'est un soutien à une pratique instrumentale ou vocale collective. En lien avec les **Pratiques Collectives** de l'école de musique de la Flume, ce soutien s'inscrit dans la démarche d'action culturelle du Territoire (programmation et diffusion).

En fonction de la nature du projet, un nombre d'heures sera attribué au suivi de celui-ci par un **enseignant tuteur**.

ÉVALUATION

Un bilan sera réalisé par le **tuteur**, et transmis au **Conseil Pédagogique** pour avis et suite à donner.